

COMMUNIQUE

AUX PRODUCTEURS DE COURTS METRAGES

Paris, le 22 février 2019

Une accréditation MIFA 2019 à tarif préférentiel pour les producteurs français de courts métrages !

Pour la quatrième année consécutive, l'AFCA, l'Agence du court métrage, le SPFA et le SPI, avec le MIFA (Marché international du film d'animation) s'associent pour proposer un **tarif préférentiel d'un montant de 250€ TTC aux producteurs de courts métrages français afin d'accéder au marché** lors de la prochaine édition du Festival international du film d'animation d'Annecy qui se déroulera du 11 au 14 juin 2019,

Ce tarif s'inscrit dans le projet « FRANCE IN SHORTS » visant à accompagner les sociétés dans leur développement et leur faciliter l'accès au marché. Un stand de 18m² entièrement dédié à la production française de courts métrages sera de nouveau installé dans l'espace institutionnel du MIFA pour permettre aux producteurs d'organiser leur rendez-vous et de valoriser leur catalogue.

Ce tarif préférentiel est exclusivement réservé aux sociétés de production qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- avoir une production majoritaire de courts métrages
- ne pas avoir produit de longs métrages l'année de la demande
- ne pas avoir produit de séries pour la télévision (hors web-séries et séries de programmes courts de type collection) l'année de la demande

Les sociétés ayant des projets de longs métrages, séries ou unitaires TV 26 minutes en développement sont éligibles à la condition que les critères précédents soient respectés.

Enfin, les sociétés de production ayant un film en compétition dans la catégorie « courts métrages » en 2019, bénéficient automatiquement de ce tarif préférentiel. Elles n'ont pas pour obligation de répondre aux critères énoncés plus haut.

NB : ce tarif préférentiel est limité à deux accréditations par société.

FORMULAIRE EN LIGNE A REMPLIR

Les sociétés de production ont jusqu'au 6 mai 2019 pour formuler leurs demandes !